

2012_B092

OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer un marché relatif à la fourniture d'articles de quincaillerie pour l'ensemble des services de la Communauté du Pays d'Aix (n°11M118)

Le 5 avril 2012, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 30 mars 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-iez-Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(s) avec pouvoir :

AMIÉL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à SLISSA Monique - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate, donne pouvoir à CANAL Jean-Louis - DRAOUZIA Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DI CARO Sylvaine - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PAOLI Stéphane - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à CHORRO Jean - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à LOUIT Christian - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS-MASINI Maryse - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil, donne pouvoir à CRISTIANI Georges - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à LAFON Henri - SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis

Excusé(s) :

BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 5 AVRIL 2012

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ
Co-rapporteur : Jacky PIN

Thématique : Commande Publique

Objet : Autorisation de signer un marché relatif à la fourniture d'articles de quincaillerie pour l'ensemble des services de la Communauté du Pays d'Aix (n°11M118)

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

La maintenance et l'entretien des équipements et bâtiments communautaires sont en partie exécutés en régie. Cette maintenance implique l'achat de fournitures de quincaillerie, objet du présent rapport.

La computation des besoins de l'ensemble des directions de la C.P.A. relatifs à la fourniture de quincaillerie ayant fait apparaître des demandes identiques et récurrentes, il a été décidé de mutualiser ces besoins dans un seul et même marché afin que l'effet de masse joue sur les prix.

Exposé des motifs :

Conformément à la délibération N°2009_A143 du Conseil communautaire du 29 juillet 2009 portant délégation du Conseil au Bureau et notamment en matière de marchés publics, il vous est demandé d'autoriser notre Président ou son représentant à signer le marché public attribué par la Commission d'appel d'offres régulièrement réunie le 9 mars 2012.

Objet du marché : Le présent marché concerne la fourniture d'articles de quincaillerie pour l'ensemble des services de la Communauté du Pays d'Aix.

Variantes : Les variantes ne sont pas autorisées.

Allotissement et tranches : Le marché ne fait pas l'objet d'un allotissement.

Durée du marché : Le marché est conclu pour une durée d'un an à compter de sa notification. A l'issue de la période initiale, il est renouvelable trois fois pour une période de 12 mois par tacite reconduction.

Mode d'exécution du marché : le marché s'exécute par bons de commande, émis en fonction des besoins, conformément à l'article 77 du Code des marchés publics, dans la limite des seuils annuels suivants définis à l'acte d'engagement :

- Minimum : 60 000 euros HT
- Maximum : 120 000 euros HT

A hauteur de 15% du seuil minimum du marché, le pouvoir adjudicateur pourra recourir au(x) catalogue(s) et (ou) grille tarifaire grand public du titulaire.

Prix du marché : Le marché est conclu à prix unitaires.

Les prix seront révisés au premier jour de la période de reconduction.

Mise en concurrence :

L'avis d'appel public à la concurrence, adressé le 10 octobre 2011 aux journaux ci-après, a été publié aux dates suivantes :

- | | |
|-------------------|---------------|
| - J.O.U.E | du 13/10/2011 |
| - B.O.A.M P | du 13/10/2011 |
| - La Provence | du 11/10/2011 |
| - Profil Acheteur | du 10/10/2011 |

La date limite de réception des offres était fixée au le vendredi 6 janvier 2012 à 16h. Cet avis d'appel public à la concurrence a fait l'objet de deux avis rectificatifs, l'un émis le 21 décembre 2011 repoussant la date limite de remise des offres au 30 janvier 2012 à 16 heures et le second émis le 24 janvier 2011 repoussant la date limite de remise des offres une seconde fois au 15 février 2012 à 16h00, publiés dans les journaux ci-dessus, en raison de questions posées par les candidats qui ont amené à des modifications du Bordereau de Prix et du Détail Quantitatif Estimatif.

Sur la base des critères pondérés suivants :

- 1 – Prix des prestations - coefficient **0,70**
- 2 – Délai de livraison - coefficient **0,30**

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 9 mars 2012 a décidé d'attribuer le marché n°11M118 à la société **QUINCAILLERIE AIXOISE** pour un montant indicatif de **70 582,88 HT**, sachant que le montant définitif du marché sera la résultante de l'application des prix du bordereau des prix aux prestations réellement exécutées. Par ailleurs, ayant été relevé lors des formalités réglementaires préalables à la notification du marché, une ambiguïté sur l'engagement du candidat déclaré attributaire sur ses délais de livraisons, il lui a été demandé de confirmer son engagement sur le délai mentionné à son acte d'engagement. La réponse – positive – du candidat QUINCAILLERIE AIXOISE a été portée à la connaissance de la CAO du 23 mars 2012, laquelle a ainsi, en toute connaissance de cause, confirmé sa décision d'attribution du marché à la QUINCAILLERIE AIXOISE, l'analyse des offres et le classement opéré demeurant inchangés.

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU le Code des marchés publics pris en ses articles 33, 57 à 59 et 77;

VU la délibération n°2009_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services » ;

VU la décision de la Commission d'appel d'offres réunie les 9 mars et 23 Mars 2012;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les pièces du marché susvisé, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n°11M118 relatif à la « Fourniture d'articles de quincaillerie pour l'ensemble des services de la C.P.A. » attribué à QUINCAILLERIE AIXOISE pour un montant

indicatif de **70 582,88 HT**, sachant que le montant définitif du marché sera la résultante de l'application du prix des bordereau des prix aux quantités réellement exécutées ;

- **DIRE** que les dépenses correspondantes émargent à la section de fonctionnement du budget de la CPA, Fonction 413 pour les sports (piscines) – Nature 60632.

OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer un marché relatif à la fourniture d'articles de quincaillerie pour l'ensemble des services de la Communauté du Pays d'Aix (n°11M118)

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



12 AVR. 2012